COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 25 AOUT 2026

Procès-verbal

Le 25 août 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Laëtitia SAPET

Etaient excusés et ont donné pouvoir :
Raphaëlle TEULET pouvoir à Laëtitia SAPET
Séverine PIOT pouvoir à Barbara PERNIN
Jacques MARCY pouvoir à Mickaël GUERIN

Absent excusé : Matthieu ARIAS

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Françoise DA SILVA

1/ Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 29 juin et du 21 juillet 2026

M. le Maire demande si des observations sont portées sur les procès-verbaux du Conseil Municipal du 29/06/2026 et du 21/07/2026.
En l'absence de remarque, les procès-verbaux du 29/06/2026 et du 21/07/2026 sont adoptés à l'unanimité.

2/ Décisions du maire

- Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption le bien situé :
 - 30 chemin de la Croix Martoret, cadastré sections ZD 375, 376 et 579 d'une superficie totale de 870 m²

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3/ Délibération concernant les indemnités des adjoints suite aux dernières élections municipales

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 mars 2026 le conseil municipal a élu quatre adjoints ; l'arrêté de délégation ayant été visé par la préfecture le 22 avril 2026.
Les adjoints ont véritablement pris leurs fonctions le 22 mars en s'occupant des écoles, des services techniques, de l'urbanisme, de l'animation et du suivi des bâtiments. Le montant mensuel de l'indemnité versée aux adjoints s'élève à 657.80 euros bruts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas demander le remboursement des indemnités perçues par les adjoints du 22/03 au 21/04/2026.

4/ Compte-rendu des commissions

a) Commission « urbanisme »

Françoise DA SILVA fait part des demandes d'urbanisme :

Demandes de déclarations préalables

263 chemin de la Piotière	Piscine
586 rue de Béligneux	Portail / Portillon

Demande de permis de construire

Mas Choquet	Construction d'une habitation, logement social

b) Comité de Centre

Le comité a acté le recrutement d'un nouveau sapeur-pompier et la démission d'un sapeur-pompier. Un pompier du SLIS de Bourg Saint Christophe doit intégrer en double engagement le CIS de Meximieux – Pérouges.
L'achat d'un multiparamétrique auprès du SLIS de Saint Jean le Vieux est envisagé.

c) Commission « réseaux »

M. JANODY Marc présente au conseil municipal les avants projets sommaires proposés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication de l'Ain :

- L'enfouissement des réseaux chemin des Bressandes pourra être réalisé lors des travaux des modes doux. Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication ainsi que de la mise en souterrain de l'éclairage public s'élève à 358 900 euros TTC. La part de la commune serait de 86 153.38 euros.

- En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux électriques et de communication ainsi que de la mise en souterrain de l'éclairage public grande Rue, rue du Favre et montée du Château, les travaux seraient réalisés en même temps que les travaux d'alimentation en eau potable. Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux secs s'élève à 1 015 400 euros TTC. La part communale serait de 259 591.64 euros. Quant aux travaux d'alimentation en eau potable, ceux-ci sont à la charge du Syndicat des Eaux Dombes Côtière.

- Enfin, l'enfouissement des réseaux rue de Béligneux pourra être réalisé au moment des travaux des modes doux. Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication ainsi que la mise en souterrain de l'éclairage public s'élève à 1 300 600 euros TTC. La part de la commune serait de 299 319.34 euros

Par ailleurs, M. JANODY rend compte du rapport annuel 2025 de l'éclairage public établi par le SIEA. A ce jour, l'éclairage public de la commune comprend 292 ampoules led, 69 ampoules sodium et 8 ampoules à iodure métallique. D'ici 3 ans, il n'y aura plus d'ampoules sodium. 26 pannes ont été recensées en 2025. Une armoire située vers l'église est en mauvais état.

d) Commission « bâtiment »

M. Mickaël GUERIN indique que 2 devis sont en attente pour le remplacement des fenêtres des deux appartements situés au-dessus de l'école côté bibliothèque.
D'autres devis sont également en attente pour l'école : pose d'un film sur la verrière, installation de climatisations dans 2 classes, reprise du portail situé chemin du cimetière.

En ce qui concerne la pompe à chaleur, les travaux sont finis. La mise en service devrait avoir lieu fin septembre.

Enfin, suite à l'installation de panneaux solaires, l'autoconsommation est effective depuis le 1er septembre 2026.

e) Commission « animation »

M. Mickaël GUERIN fait le point sur les dernières animations : le Tour de l'Ain, Cuivre en Dombes qui ont su trouver leur public.

La prochaine animation sera le pique-nique avec l'apéritif offert par la municipalité.

Cette année, pour des raisons de sécheresse, le feu d'artifice du 14 juillet n'a pas pu être tiré. Le prestataire propose de le tirer dans les 6 mois. Si cela n'est pas fait, le tir sera reporté à 2027 avec une franchise de 1 000 euros. A statuer.

f) Commission « Enfance et jeunesse »

Mme Estelle JANIN rapporte les travaux de la commission.
Les deux points abordés sont la réalisation d'un tournoi olympiade et la création d'un conseil municipal jeunes.

Le tournoi olympiade aurait lieu au printemps 2027 (03 avril ou 22 mai) à l'aire de loisirs et concerneraient les jeunes de 12 à 17 ans. Chaque équipe sera constituée de 5 enfants avec de la mixité et au moins 2 enfants habitants Bourg Saint Christophe. Il y aura des défis sportifs et culturels. Il convient de se rapprocher de l'associations Et si on jouait et de l'Amicale des sapeurs-pompiers ainsi que de la bibliothèque. Un flyer avec un QR code pour s'inscrire sera diffusé ; l'autorisation parentale sera requise.
A l'issue de l'olympiade, une soirée pizza sera offerte aux participants.
Par ailleurs, il faudrait regarder pour installer un panier de basket multi hauteurs à l'aire de jeux.

Le conseil municipal des jeunes comprendra des jeunes âgés de 9 à 15 ans avec un minimum de 10 sièges et un maximum de 19 sièges. La durée du mandat sera de 2 ans avec une réunion toutes les 6 à 8 semaines les samedis matin. L'information sera transmise par affichage, distribution de tracts dans les boîtes aux lettres. Les jeunes et leurs parents seront invités à une réunion d'information. Une cérémonie d'installation officielle sera organisée.
Rétroplanning :

- appel à candidatures : début novembre
- réunion d'information : 17/11 à 19h00

g) Commission « solidarité »

La commune s'est portée candidate auprès de l'ADAPA organisatrice d'ateliers à destination des seniors en 2027.

L'opération Brioches, dont les bénéfices sont distribués à l'ADAPEI, aura lieu les 9 et 10 octobre avec l'option clef en main c'est-à-dire que les brioches sont fournies par l'ADAPEI.

Le repas des seniors se déroulera le 14 novembre. La restauration sera assurée par KR Traiteur. Le coût de l'animation (chant avec guitare et saxophone) sera de 250 euros.
En effet, chaque année, la commune organise un repas de fin d'année, offert aux personnes âgées de 70 ans et plus au cours de l'année du repas, dont la résidence principale est à Bourg Saint Christophe. Les Bourtoirs âgés de 70 ans et plus sont invités par courrier, à choisir entre le colis gourmand et le repas. Le financement du repas comprend le coût du traiteur, des boissons et de l'animation.

Il est proposé que les accompagnateurs, c'est-à-dire les personnes qui accompagnent les bénéficiaires inscrits (personnes ayant moins de 70 ans ou non domiciliées sur la commune) payent leurs repas au prix de 35 €, correspondant au coût de revient du repas pour la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le tarif de 35 euros pour les accompagnateurs de moins de 70 ans ou non domiciliés sur la commune.

h) Commission « Enfance »

Une rencontre a eu lieu avec le LAB relais petite enfance itinérant afin de faire le point sur l'activité. Ce service est très apprécié des assistantes maternelles et des parents. Diverses animations ont lieu durant l'année (participation de la bibliothèque, fleurissement, formation des assistantes maternelles, …). Lors de la Semaine Bleue, les seniors seront sollicités pour faire des crêpes aux enfants.

i) SIVOS

Des recrutements ont lieu afin d'avoir un effectif complet à la rentrée. Lors de rencontres avec l'association des parents d'élèves, ceux-ci proposent de confectionner un règlement visuel pour les enfants.

Par ailleurs de petits travaux ont été réalisés dans l'école.

5/ Questions diverses

a) Réflexion à mener sur le devenir de la ferme située rue de Faramans. Une commission ad hoc sera constituée. Etat des lieux à réaliser pour fin septembre.

b) Le 31 juillet, M. DUVERNE, sous-préfet de Belley, est venu rencontrer Monsieur le Maire et les adjoints afin de mieux connaître notre village et nos attentes.

c) Dans le cadre de la construction des ERP, la région Rhône Alpes Auvergne a voté une enveloppe « grands chantiers » pour financer des projets. Il conviendra de se rapprocher de la région pour voir si nos projets peuvent en bénéficier.

d) Un nouvel agent administratif a été recruté et commencera le 27 août à raison de 15h/semaine.

e) Terrains non entretenus et sécheresse : Monsieur le maire demande d'anticiper l'été 2027 en recensant les terrains non entretenus afin de faire une information en amont aux propriétaires. Idem pour les épaves de voitures. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

f) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain vient en appui aux communes. Une visio a lieu la semaine prochaine.

g) Il convient de relancer Rémy MARTIN au sujet du diagnostic assainissement.

h) Le congrès et le salon des maires 2027 aura lieu du 24 au 26 novembre à Paris. Généralement, la commune prend en charge le transport et deux nuitées pour six conseillers maximum. Il est proposé de renouveler cette action. Les conseillers intéressés doivent se manifester d'ici fin septembre.

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1ère adjointe	Marc JANODY, 2ème adjoint
Estelle JANIN, 3ème adjointe	Mickaël GUERIN, 4ème adjoint
Daniel CHEVALLIER	André FAVRE
Eric CHANAVAT	Jacques MARCY Pouvoir à Mickaël GUERIN
Moïse DA SILVA	Séverine CHAUSSENDE Absente
Raphaëlle TEULET Pouvoir à Laetitia SAPET	Marjorie DE BARROS
Laëtitia SAPET	Camille PESTEL
Séverine PIOT Pouvoir à Barbara PERNIN	Mathieu ARIAS Excusé
Barbara PERNIN	Patrick MOUSSERIN

Procès-verbal arrêté à la séance du 23/09/2026

Procès-verbal mis en ligne sur le site de la commune le 25/09/2026